

L'affichage environnemental, levier pour la mise en oeuvre de l'économie circulaire

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 26/03/2019

Saisine liée :

L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL, LEVIER POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Revoir la séance du 26 mars 2019

Ordre du Jour :

Communications du Président du CESE, Patrick Bernasconi

Intervention de la Présidente de la section environnement, Anne-Marie Ducroux

Présentation du projet d'avis par son rapporteur, Philippe Dutruc

Intervention de Mme Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Déclarations des groupes

Vote

Projet d'avis présenté par Philippe Dutruc, Groupe des entreprises au nom de la section de l'environnement présidée par Anne-Marie Ducroux, Groupe de l'Environnement.

L'affichage environnemental consiste à délivrer aux consommateurs et consommatrices une information compréhensible et fiable sur l'impact environnemental des produits et services qu'ils achètent, en prenant en considération l'ensemble de leur « cycle de vie ».

En pointe sur cette démarche, la France a largement inspiré l'expérimentation conduite par l'Union européenne entre 2013 et 2018.

Comment articuler la mise en oeuvre de l'affichage environnemental avec la feuille de route de l'économie circulaire proposée par le Gouvernement ?

Par l'harmonisation des dispositifs national et européen ? Par une obligation progressive de l'affichage environnemental pour les entreprises afin de clarifier la situation pour les consommateurs et consommatrices ?